

Avril 2020 - N°1

# LA @ DU CIO de REDON AUX FAMILLES



1. **PARCOURSUP** 2 dates clés
2. **ORIENTATION - AFFECTATION**
3. **DOSSIERS** : MDPH - CDO - 3<sup>e</sup> Prépa-métiers - Recrutements particuliers - Concours POST BAC
4. **EXAMENS**
5. **FUTURS ETUDIANTS**
6. **RÉVISEZ AUTREMENT**
7. **POINT ZOOM**
8. **CONFINEMENT** - Soutien psychologique et N° utiles

Suite aux annonces ministérielles et en égard à la situation sanitaire actuelle, nous vous informons que le CIO de Redon est fermé au public et ce, jusqu'à nouvel ordre.

L'équipe du CIO continuera d'assurer des **permanences TÉLÉPHONIQUES** ou par **MAIL** afin de répondre à vos questions sur l'orientation, l'affectation, Parcoursup, les dossiers spécifiques en cours (MDPH, CDO, 3<sup>e</sup> Prépa Métiers,...).

Contact par mail de préférence : [cio.redon@ac-rennes.fr](mailto:cio.redon@ac-rennes.fr) ou au **07.76.19.69.00**

## 1. PARCOURSUP



**2 AVRIL 23H59**  
(heure de Paris)



- JE FINALISE MON DOSSIER
- JE CONFIRME MES VOEUX

**19 MAI au 17 JUILLET**

- RETOUR DES RÉPONSES AUX FORMATIONS
- JE DÉCIDE

**N° vert 0800 400 070** ouvert exceptionnellement jusqu'à 20 heures jeudi 2 avril  
Pour toute question en lien avec la situation COVID 19 aller sur ce [lien](#).

## CIO HORAIRES / ACCUEIL

### Période scolaire :

Lundi : 9h à 12h accueil téléphonique - 13h30 à 17h  
 Mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h - 13h30 à 17h  
 Mercredi : 9h à 12h - 13h30 à 17h30

**VACANCES SCOLAIRES :**  
**Du lundi au vendredi :**  
**9h à 12h - 13h30 à 17h**

**PERMANENCES** au CIO sur RDV uniquement

## 2. ORIENTATION - AFFECTATION après la 3<sup>e</sup>

<b>Du 03 FÉVRIER AU 20 MARS 2020</b> <b>PHASE D'ORIENTATION N°1</b> ☐ Saisie des intentions provisoires (TSO) ☐ Consultation et accès à la réception de l'avis provisoire du conseil de classe du 2 <sup>e</sup> trimestre (TSO)
<b>D'AVRIL À MAI 2020</b> <b>AFFECTATION : S'INFORMER</b> ☐ Consultation de l'offre de formation des établissements : à partir du 04 avril 2020 (TSA) <b>AFFECTATION : VOEUX</b> ☐ Saisie des voeux de formations : du 04 mai au 1 <sup>er</sup> juin 2020

<b>JUN 2020</b> <b>PHASE D'ORIENTATION N°3</b> ☐ Consultation de la décision du conseil de classe du 3 <sup>e</sup> trimestre ; les familles sont part de leur accord ou désaccord (TSO). - En cas d'accord, le chef d'établissement rend sa décision finale (TSO) ; - En cas de désaccord, phase d'appel (format papier)
<b>JUILLET 2020</b> <b>AFFECTATION : RESULTATS</b> ☐ Consultation des résultats d'affectation : - à partir du 30 juin 2020 dans les établissements ; - à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2020 en ligne (TIA). ☐ Inscription dans l'établissement d'accueil : du 1 <sup>er</sup> au 05 juillet 2020 à 23h59 (TS)

## 3. DOSSIERS

La procédure de sélection sera modifiée en raison du contexte actuel lié à l'épidémie du covid-19

**MDPH** (commission « handicap » aura lieu même de façon dématérialisée)

**3<sup>e</sup> PRÉPA - MÉTIERS** (dématérialisation du dossier)

**RECRUTEMENTS PARTICULIERS (CAP, BAC PRO OU 2<sup>NDES</sup> RARES)**: Correctif de dates et protocole remontée des dossiers (suppression des tests et entretiens : à confirmer)

**CONCOURS POST BAC** reportés

## 4. EXAMENS

**ORGANISATION DU BACCALAURÉAT ET DES EXAMENS DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE DE LA SESSION 2020.**

Compte tenu de la situation sanitaire, des aménagements des épreuves des examens nationaux ont été décidés. Le principe général : l'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sont validées à partir des notes du livret scolaire, à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français qui est maintenue.

Consultez toutes les réponses à vos questions pour les examens du bac, brevet, CAP, BEP et BTS. [ICI](#)



### ACCES LIBRE

A toutes les publications ONISEP au format numérisé sur [lekiosqueenligne.onisep.fr](http://lekiosqueenligne.onisep.fr)  
Cliquez ensuite sur connexion, puis entrez 2 fois **onisep 2020**



## ERASMUS

Pour information :

- Toutes les mobilités Erasmus +, entrantes comme sortantes, doivent être reportées jusqu'à nouvel ordre ;
- Les dates de dépôt des candidatures Erasmus + pour les projets de partenariat et la charte pour l'enseignement supérieur ont été reportées.

## NOUVEAU RENTRÉE 2020

Collège de l'Harteloire à BREST dès la 6<sup>ème</sup> parcours « section internationale Allemand ».

Un nouveau CAP au lycée des métiers Bel Air -Tinténiac


**CAP O.L. : Opérateur(trice) Logistique**

Le CAP O.L. se prépare en 2 ans après une classe de 3<sup>ème</sup> Générale, 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers, Segpa. Au cours de leur formation, les élèves obtiennent les CACES 1,3,5 (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité d'engins de manutention), obligatoires en entreprise.

**CAP PÂTISSERIE** - LP Louis Guillou RENNES [ICI](#)

## NOUVEAU BAC PRO ANIMATION ENFANCE ET PERSONNES ÂGÉES

DÈS LA RENTRÉE 2020



Établissements publics proposant la formation au BAC PRO "Animation : enfance et personnes âgées" :

- Lycée Rosa Parks à Rostrenen
- Lycée La Fontaine des Eaux à Dinan
- Lycée Bréquigny à Rennes [ICI](#)



MALESTROIT

**BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoire En 2ans par apprentissage (1<sup>ère</sup> et Term)**

**BAC PRO ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE**  
Lycée Alphonse Pellé à Dol de Bretagne [ICI](#)

**BAC PRO MÉTIERS DE LA COIFFURE**  
LP Marie Le Franc Lorient [ICI](#) - LP Montbarel Guingamp [ICI](#)

### SÉCURITÉ :

**BAC PRO MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ**

LP CHARLES TILLON à Rennes [ICI](#)

LYCÉE JB LE TAILLANDIER à Saint Aubin [ICI](#)

**BTS MOS** en apprentissage  
(Management Opérationnel de la Sécurité) [BTS à Rostrenen](#)

Transfert du :

**CAP Métiers du Pressing à l'EREA de Rennes**

Transformation du :

**CAP APR** (Agent polyvalent de restauration)  
en CAP PSR RCC - Production et Service en Restaurations (rapide, cafétéria et collective)

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Bretagne/Rennes/Publications-de-la-region/Publications-thematiques/Rentree-2020-Tour-d-horizon-des-nouvelles-formations>

## 5. FUTURS ETUDIANTS

Faites votre demande de bourse ou de logement avant **le 15 mai 2020**.

Attention, il est indispensable de remplir une demande de DSE même si vous n'avez pas tous les éléments demandés.

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

## 6. REVISEZ AUTREMENT

Des plateformes numériques proposent des cours et révisions à destinations des lycéens. Plus d'infos sur les liens suivants :

<https://eduscol.education.fr/pid39543/continue-pedagogique.html>

<https://www.cned.fr/maclassealamaison/>

[https://www.soseducation.org/docs/SOS\\_EDUCATION\\_Guide\\_des\\_ressources\\_pour\\_lecole\\_a\\_la\\_maison.pdf](https://www.soseducation.org/docs/SOS_EDUCATION_Guide_des_ressources_pour_lecole_a_la_maison.pdf)

<https://www.assistancescolaire.com>

<https://educ.arte.tv> <https://www.france.tv/france-4/la-maison-lumni-lycee/>

<https://www.editions-hatier.fr/continue-pedagogique>

De nombreux MOOC pour vous préparer à vos choix d'orientation et à l'enseignement supérieur. D'autres cours sont également disponibles [ICI](#)

## 7. ZOOM



### LA RÉFORME DES ÉTUDES MÉDICALES

Ils recevront les premiers retours à partir du 19 mai. A partir de la rentrée 2020, la première année commune aux études de santé (PACES) disparaît pour laisser place à des parcours multidisciplinaires baptisés « *Parcours d'Accès Spécifique Santé PASS* ou *Licence Accès Santé* » **L.A.S**

### Une licence avec une option « accès santé » (L.A.S) Comment ça marche ?

<p><b>1<sup>re</sup> année</b></p> <p><b>Le lycéen choisit la licence</b> qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.) qui propose une option « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (médecine, odontologie ou pharmacie)</p> <p>Au sein de cette licence, il suit des enseignements liés à l'option « accès santé »</p>	<p><b>1<sup>re</sup> année</b></p> <p><b>Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)</b> et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, médecine, odontologie ou langues...)</p> <p>Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé</p>
<p><b>S'il valide</b> sa 1<sup>re</sup> année, il peut candidater dans la ou les filières de santé qui l'intéressent.</p>	<p><b>S'il ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence</b>, il ne peut pas candidater aux études de santé</p>
<p><b>Il est admis en 2<sup>e</sup> année</b> dans la filière qui l'intéresse</p>	<p><b>Il peut redoubler</b> cette 1<sup>re</sup> année</p>
<p><b>Il peut se réorienter</b> via Parcoursup</p>	<p><b>Il doit se réorienter</b> via Parcoursup</p>
<p>Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire</p>	<p>Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire</p>

### Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline (PASS) Comment ça marche ?

<p><b>1<sup>re</sup> année</b></p> <p><b>Le lycéen choisit le parcours spécifique santé (PASS)</b> et une option qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels (exemple : option droit, médecine, odontologie ou langues...)</p> <p>Ces parcours sont organisés dans les universités ayant des facultés de santé</p>	<p><b>1<sup>re</sup> année</b></p> <p><b>Le lycéen choisit la licence</b> qui correspond le mieux à ses projets et ses points forts (lettres, droit, SVT, gestion, économie, etc.) qui propose une option « accès santé » pour la ou les filières qui l'intéressent (médecine, odontologie ou pharmacie)</p> <p>Au sein de cette licence, il suit des enseignements liés à l'option « accès santé »</p>
<p><b>S'il valide</b> sa 1<sup>re</sup> année, il candidate aux études de santé (médecine, médecine, odontologie ou pharmacie)</p>	<p><b>S'il ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence</b>, il ne peut pas candidater aux études de santé</p>
<p><b>Il est admis en 2<sup>e</sup> année</b> dans la filière qui l'intéresse</p>	<p><b>Il peut redoubler</b> cette 1<sup>re</sup> année</p>
<p><b>Il doit se réorienter</b> via Parcoursup</p>	<p><b>Il peut se réorienter</b> via Parcoursup</p>
<p>Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire</p>	<p>Et, s'il le souhaite, il candidate à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire</p>

### Report des concours, partiels à la carte

La deuxième partie du concours de première année commune aux études de santé (PACES) qui devait avoir lieu dans le courant du mois de mai sera réorganisée à partir de la **troisième semaine de juin**.

Concernant les partiels des étudiants en premier et second cycle, la conférence des présidents d'université (CPU) et l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF) explique que plusieurs options sont sur la table dont le décalage des dates et la dématérialisation des examens du second semestre. « Chaque formation et université définira ses modalités de contrôle des connaissances », précise Gilles Roussel, président la CPU. Tout dépendra du calendrier et des modalités du déconfinement. (SOURCES : 02/04/2020 - Quotidien du médecin)

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Principaux-domaines-d-etudes/Les-etudes-de-sante-les-nouvelles-voies-d-acces-en-2020>

## CONTACT

4 bis rue Joseph Lamour de Caslou  
35600 REDON  
Tél 02 99 71 15 10  
E-mail: [cio.redon@ac-rennes.fr](mailto:cio.redon@ac-rennes.fr)  
**Site web :**  
<http://cio-redon.e-monsite.com>

**RESTEZ CHEZ VOUS!  
PRENEZ SOIN DE VOUS  
ET DES AUTRES.**

## 8 - CONFINEMENT - SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET N° UTILES

### PLATEFORMES GRATUITES D'ECOUTE ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE EN LIGNE

#### COVID19 – CONFINEMENT

##### POUR LE PERSONNEL SOIGNANT

- **Numéro vert national** de l'association Soins aux Professionnels en Santé. 24/24 et 7/7 des psychologues vous répondent au 0 805 232 336.
- **PsyFosMed.com** : plateforme de prise de rdv en ligne (téléphone ou visioconférence) avec un psychologue bénévole.
- **Psychologues-solidaires.fr** : plateforme de prise de rdv en ligne (téléphone ou visioconférence) avec un psychologue bénévole.
- **Psy-solidaires-covid.org** : listing de psychiatres bénévoles proposant des créneaux de téléconsultation.

##### POUR LA POPULATION GENERALE

- **Association Terrapsy** : accompagnement psychologique par téléphone et en urgence. Entretiens avec un psychologue proposés en français, anglais et arabe 7/7 au 0 805 383 922.
- **Cogito'z** : hotline d'écoute et de soutien au 0 805 822 810.
- **Psysolidaires.org** : plateforme de prise de rdv en ligne (téléphone ou visioconférence) avec un psychologue bénévole.
- De nombreux psychologues proposent de permanences gratuites via le site Doctolib.
- **SOS Amitié** : des écoutants bénévoles sont à votre écoute 24/24 si vous avez besoin de parler pour rompre l'isolement, au 09 72 39 40 50.

##### CELLULE D'URGENCE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

- En cas de détresse psychologique importante, contactez le 0 800 130 000.

##### VICTIMES DE VIOLENCES PHYSIQUES, PSYCHOLOGIQUES, CONJUGALES

- Numéro national d'Aide aux Victimes : 116 006.
- Numéro national d'aide aux femmes victimes de violences et à leur entourage : 39 19.
- Enfant en danger : 119.
- En cas d'urgence, appelez le 17.
- Plateforme de signalement des violences : <https://arreteonslesviolences.gouv.fr>

## AUTRES NUMEROS ET LIENS UTILES

**02 99 02 10 80** : Cellule d'information du public (CIP) de la préfecture de région pour tous les aspects non sanitaires (annulation ou maintien des activités et des événements publics, questions des partenaires). Elle est opérationnelle du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.

**0 800 350 017** : Numéro vert de l'ARS Bretagne pour l'information sanitaire des situations collectives du Morbihan.

**0 800 130 000** : Numéro vert national pour les questions non médicales relatives au coronavirus Covid-19, 24 heures/24 et 7 jours/7.

[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise) : Plateforme en ligne de l'Assurance Maladie pour la demande des arrêts de travail pour les parents qui doivent garder leurs enfants confinés à leur domicile.

FAQ du Ministère de l'Education nationale : <https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-03/coronavirus-covid-19-questions-r-ponses-pour-les-familles-les-1-ves-et-les-personnels-d-ducation--25-03-66300.pdf>

Attestation de déplacement dérogatoire du ministère de l'intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

### Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans  
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades